

signatures celle du colonel Khelebnik, car il avait entendu à St-Petersbourg que cet officier s'était refusé de prendre part au jugement, en alléguant ses démêlés personnels avec Kvitnitsky.

Quelques temps après arrivait à Vilna la sentence du tribunal d'honneur rendue par les officiers de la 1^{re} batterie contre l'accusé le 20 octobre, c'est-à-dire cinq jours après qu'il eut été désigné pour faire partie de la 3^e batterie. Cette sentence exigeait de M. Kvitnitsky qu'il donnât sa démission. L'accusé était en congé à Vilna quand il apprit la réception de la sentence. Il revint à Varsovie, choisit pour second le sous-lieutenant Ivanovitch, et se rendit à St-Petersbourg afin de provoquer le colonel Khelebnik, et sur son refus, le capitaine Schatow.

Les autres faits relatés par l'accusé étaient conformes aux constatations de l'acte d'accusation. M. Kvitnitsky ajouta, en finissant, qu'il croyait de son devoir de déclarer que si sa renouveau du 26 novembre avec le colonel Khelebnik avait été toute fortuite, il n'en aurait pas moins, dans le cas où elle n'aurait pas eu lieu ce jour-là, cherché à se trouver en face de M. Khelebnik, en faisant de cette rencontre le but principal de sa vie.

Après ces dépositions de l'accusé commence l'interrogatoire des témoins, auquel prennent part M. le substitut militaire, le défenseur de l'accusé, M. le président et MM. les membres de la cour militaire. (A continuer.)

THÉÂTRE ALLEMAND. — Il nous reste à dire quelques mots sur la clôture de notre théâtre allemand, dont les représentations se sont bornées, depuis notre dernière chronique, à deux pièces, tirées du répertoire français : « Le Jefe polonais » d'Erkman-Chatrian et « La joie de la maison » de Dumanoir. La première est un drame assez mouvementé, qui est basé sur les remords de conscience qu'éprouve un bourgeois d'Alsace, pour avoir tué, il y a plusieurs années, un juif polonais, avec l'intention de le piller. L'intérêt de cette pièce découle de la situation même et de la morale qu'elle renferme, car après avoir acquis l'assurance de l'impunité de son crime, à la suite de la mort de celui qui seul pouvait en être le délateur, le bourgeois tente en rêve un jugement prononcé contre lui par un tribunal fictif, et meurt sous l'influence de cette horrible vision, produit d'une conscience tourmentée.

Le drame, qui n'est pas long et présente cependant une suite de péripéties attachantes, a vivement impressionné l'auditoire, d'autant plus qu'il a été fort convenablement joué, surtout par M. Huvart dans le rôle principal. « La joie de la maison » est suffisamment connue à Petersbourg, car cette jolie comédie a servi jadis aux débuts de la sympathique M^{lle} Lagrange, qui maintenant encore, au bout de quatorze ans, est restée invariablement l'enfant gâtée du public, sans sortir de l'emploi de ingénue, pour lequel la nature semble l'avoir créée tout exprès. Cette fois, c'est M^{lle} Busca qui a choisi le rôle principal de la pièce pour ses adieux à la scène de St-Petersbourg. Il faut convenir qu'il lui aurait été impossible de faire un meilleur choix, car « le petit démon » — tel est le titre donné à la comédie française par le traducteur allemand — a été, grâce à elle, ravissant de mignardise, de candeur enfantine et de vrai sentiment filial, dans les scènes auxquelles l'auteur a donné une légère teinte dramatique. Le jeu de M^{lle} Busca dans ce rôle, qui s'adapte à merveille à ses capacités dramatiques, a tellement ravi et électrisé le public que les nombreux admirateurs de la jeune artiste ont pu jurer tout à leur aise de son triomphe annuel général qu'éclatant. On ne saurait être plus naturel, plus enjoué, et en même temps plus sérieuse au besoin, que cette jeune fille adorée par sa grand-mère, vieille dame revêche et tyrannique pour tout le monde, excepté pour sa petite favorite.

M^{lle} Busca a fait comprendre à merveille le charme qu'exerce sur tout son entourage cette personification de l'innocence et de la pureté, qui se traduit si complètement dans le jeu de l'artiste, qu'elle ne laisse sous ce rapport absolument rien à désirer. Aussi les adieux du public allemand à son artiste de prédilection ont-ils été réellement touchants et le regret causé par le départ de M^{lle} Busca a-t-il eu un caractère d'unanimité qu'il serait impossible de contester. Le public a témoigné à l'artiste sa profonde sympathie par plusieurs cadeaux et par un pluie de bouquets, sans compter, comme de raison, les applaudissements et les rappels, qui ont été si nombreux et en même temps si chaleureux que M^{lle} Busca, sous le coup de l'émotion, a failli se trouver mal, et que le régisseur a dû prier le public de modérer son enthousiasme, que les forces de l'artiste n'étaient plus en état de supporter. M^{lle} Busca a reçu, le jour de ses adieux, une paire de boucles d'oreilles, un bracelet avec pendeloques en diamants, pouvant servir aussi de broche, et une croix en or avec sa chaîne.

Nous nous joignons de notre côté à cette expression de sympathies parfaitement méritées, tout en ajoutant l'espoir que M^{lle} Busca nous reviendra plus tard, avec une meilleure santé, avec le même amour de l'art et les mêmes qualités, qui lui ont valu à juste titre les suffrages de notre public.

Notons pour finir que la « Joie de la maison » a marché en général avec un ensemble excessivement rare sur notre scène allemande, grâce au concours de M^{lle} Albrecht, Pollert et Haase, et de MM. Zimmermann et Kessler. M^{lle} Albrecht surtout a magistralement joué le rôle de la grand-mère.

Cette dernière représentation a laissé au public une impression des plus favorables. — DE.

Deux concerts également intéressants, tout en se recommandant à des points de vue différents, vont solliciter dimanche prochain l'attention des amateurs de bonne musique. M. de Schlozer, un pianiste fort apprécié, donnera son concert dans la salle de club des marchands (pont de Kazan) avec les concours de MM. Ledchitsky, Auer, Karginow et Pomazansky. Nous ne connaissons pas encore le programme détaillé de cette soirée musicale, mais les noms des artistes qui y prendront part sont une promesse plus que suffisante de ce que attendent les auditeurs. Les billets sont fixés à 8 heures du soir. On peut trouver des billets aux magasins de musique Johannsen, Bernard et Vessely, ainsi qu'à l'entrée de la salle.

— A la même heure, dans la salle des artistes, M. Korsow, le baryton si populaire de notre Opéra Russe, donnera un concert vocal et instrumental, avec les concours de M^{lle} Bondy (élève de M. Sétow), Krontok, Noutok (élève de M. Sétow), Raab et Ternitsky, et de MM. Briantchenow (élève de M. Sétow), Grigorovitch, Nicoliew, Orlov, Palechek et Pomazansky.

En voici le programme : 1^{re} partie : 1^o Romance (1^{re} audition) (Gounod), exécutée par M. Korsow ; 2^o Air de l'opéra « La Joie de la maison » (Dumanoir), exécuté par M^{lle} Ternitsky ; 3^o Romance russe, chantée par M. Nicoliew ; 4^o Air de l'opéra « Don Carlos » (Meyerbeer), exécuté par M. Nicoliew ; 5^o Air de l'opéra « Les Huguenots » (Meyerbeer), exécuté par M. Nicoliew ; 6^o Romance de l'opéra « Aida » (1^{re} audition) (Verdi), chantée par M. Nicoliew ; 7^o Air de l'opéra « Don Carlos » (Meyerbeer), exécuté par M. Nicoliew ; 8^o Air de l'opéra « La Sonnambula » (Bellini), chanté par M. Nicoliew ; 9^o Duo de l'opéra « I Profughi Fiorentini » (1^{re} audition) (F. Faccio), chanté par M. Nicoliew et M. Korsow.

Le piano sera tenu par M. Pomazansky. On peut se procurer des billets chez MM. Bernard, Butner, Johansen et Bessel, éditeurs de musique, et à la salle des artistes.

M. Becker, l'habile prestidigitateur, a donné hier, mardi, sa première séance au théâtre Michel. Le programme était attrayant et il a tenu ce qu'il promettait. M. Becker s'est surpassé et a été vivement apprécié. Miss Azella et Miss Rosita sont des gymnastes sans pareilles. Elles font paraître leur leur hardiesse vertigineuse. Les vélocipédistes montrent une adresse extraordinaire dans ce genre de sport si fort en vogue il y a quelques années et si vite démodé. La représentation s'est terminée par des tableaux vivants.

« Don Carlos » (Verdi), chanté par M. Palechek ; 8^o Valse (Arditi), chantée par M^{lle} Bondy ; 9^o Trio de l'opéra « I Lombardi » (Verdi), chanté par M^{lle} Raab et MM. Orlov et Palechek ; le solo de violon sera exécuté par M. Grigorovitch ; 2^e partie : 1^o Romance (1^{re} audition) (M^{lle} Folbert-Turner) ; 2^o Romance (1^{re} audition) (Soloviev) ; 3^o Romance (1^{re} audition) (Lischine), chantées par M. Korsow ; 4^o Ballade (Chopin), exécutée par M^{lle} Ternitsky ; 5^o Air de l'opéra « Les Huguenots » (Meyerbeer), chanté par M. Nicoliew ; 6^o Romance de l'opéra « Aida » (1^{re} audition) (Verdi), chantée par M. Nicoliew ; 7^o Air de l'opéra « Don Carlos » (Meyerbeer), exécuté par M. Nicoliew ; 8^o Air de l'opéra « La Sonnambula » (Bellini), chanté par M. Nicoliew ; 9^o Duo de l'opéra « I Profughi Fiorentini » (1^{re} audition) (F. Faccio), chanté par M^{lle} Raab et M. Korsow.

Le piano sera tenu par M. Pomazansky. On peut se procurer des billets chez MM. Bernard, Butner, Johansen et Bessel, éditeurs de musique, et à la salle des artistes.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Sur la foi d'une dépêche de Pesth, nous parlions il y a quelques jours d'une démonstration de la Chambre des Députés de Hongrie en faveur de l'armée des honvéd. Il s'est cependant produit dans la même assemblée et sur la même question un autre incident que le télégraphe n'a point mentionné, bien qu'il ait eu lieu dans la même séance et ait été le point de départ d'une assez forte émotion. Au sein de la majorité de la seconde Chambre, — le « parti Déak » comme on dit communément, — il existe un petit groupe de conservateurs qui vote généralement avec le ministère, mais qui, depuis le commencement de la session actuelle, a déjà fait comprendre deux ou trois fois qu'il entendait marquer mieux que par le passé sa nuance dissidente. Il a pour chef un homme de grandes capacités, le baron de Sennyey, ancien gouverneur de Hongrie, dont le *maiden-speech*, il y a quelques mois, avait déjà été fort remarqué.

Or, dans la séance du 6 mars, après le discours de M. Szende, ministre de la défense nationale, dont nous avons parlé, un membre de ce groupe, M. d'Urményi, dans un discours fort habile et très-nourri de détails et de chiffres, s'est attaché à démontrer que l'armée des honvéds dépasse considérablement les moyens de la Hongrie, que son effectif est proportionnellement beaucoup plus considérable que celui des armées d'autres États et qu'il vaudrait mieux se contenter de cent mille honvéd bien exercés que des 350,000 auxquels on arrivera d'ici à quelques années, mais qui ne seront pas suffisamment instruits et créeront ainsi plus d'embarras qu'ils ne feraient de besogne en cas de guerre.

Dès le lendemain le baron de Sennyey est venu appuyer les conclusions de M. d'Urményi. L'un et l'autre ont donné à entendre que l'institution des honvéd était une création hybride, imaginée en 1867 par le comte Andrassy pour donner une apparence de satisfaction aux aspirations nationales d'une armée indépendante, mais qu'en vérité elle dépassait les ressources du pays, étant donné la forte contribution en hommes et en argent que celui-ci est obligé de verser pour l'armée commune de la monarchie. Les orateurs de la gauche, qui n'ont cessé depuis 1867 de réclamer la disjonction de cette armée et d'exprimer leur méfiance à l'égard de l'administration militaire centrale, ont profité de ces déclarations des conservateurs pour réitérer leurs demandes avec plus d'insistance et, ce qui caractérise bien la situation, la discussion du budget militaire s'est terminée par un vote qui accorde au ministère un crédit pour l'augmentation du nombre des officiers de honvéd, — bien que le gouvernement se soit prononcé contre ce crédit.

Si l'on a été ému à Pesth des discours de MM. d'Urményi et de Sennyey, c'est qu'on a voulu trouver dans leurs critiques une attaque directe contre le comte Andrassy lui-même, le créateur de l'institution des honvéd, et, en outre, parce que l'on croit voir derrière les opposants conservateurs M. le comte de Lonyay, le chef de cabinet que son parti a abandonné et qui, depuis quelque temps, attaque ses anciens collègues sur tous les points, et ne cesse de leur créer des embarras. C'est ce qui fait que les bruits d'intrigues et de crises recommencent à circuler à Pesth. On sait M. de Lonyay trop remuant pour se contenter de son simple mandat de député.

Le *Mémorial diplomatique* se croit en mesure de fournir quelques renseignements sur l'état actuel de la question des corporations religieuses à Rome, et sur le projet de loi dont la Chambre des Députés s'est saisie depuis si longtemps. D'après cette feuille, les maisons générales seraient maintenues, sans qu'on leur accorde toutefois une existence juridique. L'établissement de la compagnie des jésuites rentrerait ainsi dans le droit commun. Quant aux bénéfices, ils seraient répartis sur quatre basiliques majeures. Pour ce qui concerne enfin les établissements religieux étrangers, il leur serait accordé plus de deux années pour convertir leurs biens en valeurs mobilières, même étrangères. Au bout de deux ans, cette question serait soulevée de nouveau pour être résolue définitivement.

Dans la séance du 8 mars de l'Assemblée Nationale de France, dont nous rendons compte plus loin, M. Dufaure a expliqué à la Chambre l'adhésion donnée la veille par le gouvernement à l'amendement Belcastel, en disant que le principe de cet amendement avait déjà été admis par lui précédemment, mais il a déclaré qu'il ne pouvait accepter l'amendement de M. Lucien Brun, qui a été finalement repoussé par 449 voix contre 193. On se rappelle que ce député demandait de droit à la Chambre elle-même le décret de déclarer si, dans un cas donné, la responsabilité du président de la République était engagée dans une interpellation, et si par

conséquent il pouvait intervenir dans le débat.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

AGENCE INTERNATIONALE. Bruxelles, mardi 11 mars, dans la nuit. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — On a continué dans la séance du soir la discussion du projet sur le rachat des chemins de fer du Luxembourg. M. Rescarts a nommé la lettre de M. Philippart une « comédie arrangée pour tromper la Chambre et le pays, » a qualifié la convention de scandaleuse et a vivement attaqué le gouvernement. L'orateur a été rappelé à l'ordre. M. Rescarts a déclaré ensuite qu'il n'aurait pas l'honneur d'être des ministres, après quoi il rappela à l'ordre a été retiré. M. Rescarts a dit encore que, d'après son opinion, l'Angleterre ne soulèverait pas un incident diplomatique si le chemin de fer du Luxembourg était exproprié.

Voir la suite des dépêches à la fin de la rubrique Dernières Nouvelles.

Allemagne.

PRUSSE. — Dans sa séance du 8 mars, la Chambre des Députés a voté définitivement, à une très grande majorité, la motion demandant la suppression des taxes de mouture et deoucherie à titre de contributions publiques. Puis l'Assemblée a passé à la discussion en deuxième lecture du projet de loi sur la nomination et l'installation des ecclésiastiques, dont les art. 1, 2 et 4 ont été successivement approuvés. MM. de Bruel et de Gerlach ont parlé contre l'art. 1^{er} et M. Richter et Virchow pour. L'examen de l'art. 3 a été ajourné jusqu'à la discussion de l'art. 2.

— On mande de Posen que les ouvriers des deux plus grandes imprimeries de cette ville, qui sont membres de l'association générale des typographes, ont aussi été congédiés le 10 mars, en vertu de la décision du comité central de Leipzig de la ligue des imprimeurs. Le même fait a eu lieu à Osnabrück pour toutes les imprimeries, à l'exception de celle d'une feuille officielle locale.

BAYÈRE. — M. Dellinger a célébré le 28 février son soixante-quatrième anniversaire de naissance. Le célèbre théologien a reçu à cette occasion, dit l'*Augsburger Zeitung*, une lettre de félicitations très flatteuse de S. M. le roi Louis II.

M. Dellinger célébra aussi dans le courant de cette année le jubilé cinquantenaire de sa nomination de professeur de théologie au lycée d'Aschaffenburg.

HESSÉ. — LL. AA. RR. le prince Louis de Hesse et la princesse Alice ont quitté Darmstadt le 18 mars pour faire un voyage en Italie.

ALSACE-LORRAINE. — Metz, 9 mars. — Le conseil municipal a adressé à S. M. l'empereur d'Allemagne et au Parlement de l'empire des requêtes demandant la révision de la répartition des impôts grevant la ville de Metz. Les requêtes font valoir que la population de la ville a diminué du quart, tandis que le montant total des impôts a été augmenté de tiers.

Strasbourg, 9 mars. — A la suite de la publication, dans plusieurs journaux, d'une prétendue lettre d'un conscript alsacien qui ferait partie d'un régiment cantonné dans la Prusse orientale et se plaindrait de subir de mauvais traitements, on affirme de source compétente qu'il n'y a point de conscrits alsaciens dans la Prusse orientale et que tous les jeunes soldats de l'Alsace-Lorraine sont incorporés, soit dans la garde prussienne, soit dans les 4^e, 8^e, 10^e et 11^e corps d'armée.

Autriche-Hongrie.

Nous empruntons à la *Morgenpost*, les détails suivants sur l'armée des honvéd : « Cette armée se compose actuellement de 86 bataillons, qui représentent, sur le pied de guerre, un effectif de 95,000 hommes. Mais de fait on compte déjà près de 200,000 honvéd, chiffre qui s'accroît chaque année de 40 à 50 mille hommes grâce au mode de recrutement en Hongrie, où presque toutes les recrues qui ont été déclarées non aptes au service dans l'armée commune sont reçues avec plaisir dans l'armée des honvéd. »

— D'après une dépêche de Pesth, 8 mars, que publie la *Neue freie Presse*, l'indisposition de M. Déak aurait acquis une certaine gravité. Le malade souffrirait de spasmes périodiques, qui le prennent chaque jour à la même heure, — 10 h. et demie du matin.

Des dépêches publiées par le *Wanderer* décrivent comme suit l'impression produite par le dénomé du procès Skreischowski : « Prague, 8 mars. — Le prononcé du jugement a eu lieu au milieu d'une énorme affluence de public. La salle d'audience était comble ; les corridors et la place de palais de justice encombrés de monde. Les abords du palais étaient défilés par une trentaine de sergents de ville et les soldats de la caserne de la Trinité étaient consigné. Au moment où Skreischowski et Ruzicka ont été déclarés « non-coupables », des acclamations enthousiastes et des cris de *Slava* ont retenti bruyamment. Le président a menacé de faire évacuer la salle. »

— Hohenmaath, 8 mars. — L'heureuse nouvelle de l'acquiescement de Skreischowski a été accueillie avec enthousiasme par la population. Grandiose illumination. Feux d'artifice. Musique. Allégresse générale. »

A la suite du prononcé du jugement, le procureur impérial a immédiatement interjeté appel.

France.

ASSEMBLÉE NATIONALE. Séance du 8 mars. Présidence de M. Jules Grévy.

M. LE PRÉSIDENT. M. Lucien Brun à la parole. M. LUCIEN BRUN. L'Assemblée n'a pas à craindre que je la retienne longtemps. Il est acquis que la question de la responsabilité ministérielle repose exclusivement sur les interpellations. Il agit de savoir si l'Assemblée désire conserver son influence sur la politique du gouvernement. J'étais bien sûr de ne point rencontrer d'opposition en ce qui concerne les principes de la question. Si j'en avais rencontré, j'aurais cherché ma réponse dans les discours, dans les écrits, dans la vie brillante de M. le président de la République, qui vous disait encore, il y a quelques jours : « Ne vous livrez jamais à un homme, quel que soit l'homme. » (Approbation à droite.)

— On me parle en vain des « circonstances. » On n'invoque les « circonstances » que lorsque l'on veut être en désaveu avec soi-même. M. le président peut venir, quand il le veut, couvrir ses ministres, qui, désormais, ne sont plus responsables qu'envers lui. (Très-bien ! à droite.)

Il ne faut pas que les ministres viennent

dire : « Nous, nous ne sommes pas responsables ; adressez-vous au président de la République. » On a beaucoup parlé de clarté. Eh bien ! je demande au gouvernement si la délibération du conseil des ministres, qui fera disparaître la responsabilité des ministres, sera soumise à l'Assemblée avant que M. le président de la République en soit informé. (Murmures à gauche.) Si la réponse est affirmative, je déclare retirer mon amendement. (Approbation à droite.)

Je ne rencontre qu'un argument contre mon système, c'est le rapport. Eh bien ! M. le président de la République n'est pas de votre avis. Je regrette d'avoir à dire une dure vérité à la commission, mais il est évident que, si elle était restée avec nous, nous aurions ce que nous demandions. (Applaudissements prolongés à droite.) M. le président de la République veut être responsable malgré vous.

De la clarté ! Je m'y perds. On commence par nous dire que nous constituons, et l'on nous fait remarquer que nous ne pourrions jamais faire usage de notre pouvoir... (Très-bien ! à droite.) On ajoute que nous avons la responsabilité ministérielle, mais tout de suite l'on affirme que M. le président de la République peut l'empêcher. (Applaudissements.)

De la clarté ! En voici : voulez-vous, oui ou non, abandonner tout pouvoir à un gouvernement sans contrôle ? (Applaudissements à droite.) — Protestations à gauche.

Eh bien ! non. Nous n'avons pas le droit de laisser périr notre mandat ! Nous n'avons pas le droit d'abdiquer notre devoir. (Applaudissements à droite.)

M. LE GARDE DES SCAUX. C'est bien malgré moi que je viens prendre la parole dans ce débat. C'est par un motif de convenance que chacun comprendra que nous nous sommes abstenus. (Très-bien !)

Voix à gauche. — Et hier ? M. LE GARDE DES SCAUX. Hier, la proposition de M. de Belcastel a été introduite dans le débat par les parties contractantes elles-mêmes. M. Brun est dans l'erreur quand il croit que si la commission ne s'était pas séparée de ses amis, son amendement eût été adopté.

Il est évident que lorsque M. le président de la République pourra seul justifier un acte de son gouvernement, il viendra l'expliquer à la tribune, de même que lorsque les interpellations attaquent un gouvernement tout entier, et jamais les explications de M. le président de la République ne couvriront un de ses ministres. (Protestations à droite.) Comment ! lorsque le président de la République sera directement attaqué, vous refuserez de l'entendre !

— Votre appréciation est aussi erronée que possible ! Je ne connais pas un de mes collègues qui reculerait devant le péril d'une interpellation. (Très bien ! à gauche.) Quand cela serait, notre ordre du jour saurait rétablir la juste répartition des responsabilités. M. le président de la République a dit qu'il n'admettait pas qu'un de ses actes put être critiqué sans avoir été expliqué par lui.

Et c'est pour cela que l'on vient vous parler de pouvoir personnel, de gouvernement sans contrôle, d'abdication de l'Assemblée ! Mais alors, depuis deux ans, vous avez donc abdicé ! (Protestations à droite.) Vous ne craignez pas un coup d'Etat, n'est-ce pas ? aucun de vous n'oserait le dire. Ce que vous craignez, c'est que le pouvoir sans contrôle personnel donne sa démission. (Rires et applaudissements à gauche.)

M. Depierre a dit que dans sa jeunesse il avait rêvé le gouvernement du pays par le pays. Que sont devenues ces illusions des beaux jours ? Eh bien, j'affirme que, dans ses rêves les plus audacieux, M. Depierre n'a rien espéré qu'il réalisât plus le gouvernement du pays par le pays que le gouvernement actuel, à moins qu'il ne veuille revenir aux républiques de la Grèce, où toutes les délibérations étaient votées par les citoyens sur la voie publique. (Applaudissements.)

L'amendement de M. Lucien Brun est soumis au scrutin public et repoussé par 499 voix contre 163 sur 662 votants. Un scrutin est ouvert sur l'ensemble de l'article 3, qui est adopté par 458 voix contre 134 sur 592 votants.

M. LE PRÉSIDENT met en discussion l'art. 4.

M. HÉRYVÉ DE SAISY dépose un amendement ainsi conçu : « Au jour fixé par elle, l'Assemblée Nationale demandera au peuple français d'affirmer la forme du gouvernement sous laquelle il veut vivre : la question posée devant lui sera : République ou monarchie. »

« L'Assemblée Nationale proclamera le résultat du vote et entreprendra immédiatement l'œuvre de la constitution politique de la France, conformément à l'expression définitive de la volonté nationale. »

L'amendement de M. Hervé de Saisy est repoussé à l'unanimité.

M. JEAN BRUNET dépose un amendement ainsi conçu :

« Remplacer l'art. 4 du projet par l'article suivant :

« Art. 4. — L'Assemblée entrant fermement dans l'exercice de sa souveraineté, nommera immédiatement une commission de 30 membres qui établira d'urgence le programme des grandes lois organiques que l'Assemblée devra décréter pour assurer la stabilité constitutionnelle du pays. »

Cet amendement est repoussé.

M. LE COMTE DE DOTHET propose un amendement qui retiré sous la réserve de le représenter plus tard.

M. de Molinari publie dans le *Journal des Débats* l'article suivant : « On ne prend garde à sérieux les Sociétés et les congrès des Amis de la paix, et cependant on n'hésite pas à reconnaître que la guerre est un des pires restes de la barbarie et le plus effroyable des fléaux. Comment donc se fait-il que les dignes et respectables philanthropes qui se sont donné pour mission de combattre ce fléau jouissent d'un si faible crédit ? Est-ce leur faute ou la nôtre ? Faut-il croire avec M. Joseph de Maistre et ses disciples que la guerre est un mal nécessaire, en admettant même que ce soit un mal ? Et faut-il en conclure que les Amis de la paix sont de simples utopistes à la poursuite d'un idéal en opposition avec la nature de l'homme, et peut-être avec sa destinée providentielle ? Il est certain que la guerre existe depuis le commencement du monde, c'est-à-dire depuis très-longtemps, et qu'on ne voit pas bien encore comment elle pourrait finir. Après le 24 février 1848, on disait : Armez tout le monde, et on ne se battait plus ; cette recette pacifique n'a pas eu de moins à l'intérieur toute l'efficacité désirable. Est-il permis d'espérer aujourd'hui qu'elle en aura davantage à l'extérieur ? »

D'ici à peu d'années, grâce aux nouvelles lois militaires, la France pourra mettre sur pied 3 ou 4 millions d'hommes, autant que l'Allemagne, la Russie 8 à 9 millions, et en supposant que les autres États imitent ces bons exemples, — et comment pourraient-ils s'en dispenser ? — l'Europe aura 20 ou 25 millions de soldats, à peu près toute sa population mâle de vingt à cinquante ans. Tout ce monde-là sera exercé, militairement, entraîné pour la guerre ; il y aura dans les arsenaux des fusils de tous

les systèmes par dizaines de millions et des canons par dizaines de mille. Deux fois par an, chaque pays se trouvera transformé en un vaste camp, on rassemblera les hommes de la réserve et ceux des armées territoriales pour les exercer ou les empêcher d'oublier l'exercice, et on fera la petite guerre à qui mieux mieux. Sera-ce un moyen assuré de prévenir la grande guerre ? Quand tout le monde sera armé en Europe ne s'y battrait-on plus ? On peut certainement conserver quelques appréhensions à cet égard, et pour peu qu'on ait d'imagination, on peut se figurer même ce que sera alors une guerre générale, dans laquelle s'entre-choqueront ces masses énormes, armées d'engins de destruction de plus en plus perfectionnés. En ce temps-là, ce n'est plus avec une faux qu'on devra représenter la Mort, une faux ne suffirait plus à une pareille besogne ; ce sera tout au moins avec une moissonneuse à vapeur !

On conçoit que ces perspectives aient ramené le zèle des amis de la paix et qu'ils soient en quête d'un procédé plus sûr que l'armement universel pour empêcher ou diminuer les guerres à venir. Ce procédé, les Sociétés de la paix des États-Unis croient l'avoir trouvé dans la création d'un *Code international du droit des gens* servant de base à l'arbitrage, et elles ont envoyé en Europe le révérend M. James Miles, de Boston, pour convier les juristes, les économistes et les autres amis de la paix à concourir à cette œuvre. Nous avons assisté hier à une séance extraordinaire de la Société des Amis de la paix, présidée par M. Frédéric Passy, et nous avons entendu avec un vif intérêt le récit des péripéties de M. Miles. Il a parcouru une partie de l'Europe et rencontré partout les sympathies les plus chaleureuses et les mieux justifiées ; elles ne lui ont pas manqué non plus hier, et finalement on l'a chargé de remporter en Amérique des résolutions conformes à l'objet de sa mission. Nous nous bornerons à nous associer à la réception cordiale qui a été faite au visiteur. Nous nous réservons d'examiner plus tard si, comme on paraît le croire en Amérique, des comités ou même des congrès sont bien propres à rédiger un *Code international du droit des gens*. »

« C'est par un motif de convenance que chacun comprendra que nous nous sommes abstenus. (Très-bien !)

« L'Assemblée Nationale proclamera le résultat du vote et entreprendra immédiatement l'œuvre de la constitution politique de la France, conformément à l'expression définitive de la volonté nationale. »

L'amendement de M. Hervé de Saisy est repoussé à l'unanimité.

M. JEAN BRUNET dépose un amendement ainsi conçu :

« Remplacer l'art. 4 du projet par l'article suivant :

« Art. 4. — L'Assemblée entrant fermement dans l'exercice de sa souveraineté, nommera immédiatement une commission de 30 membres qui établira d'urgence le programme des grandes lois organiques que l'Assemblée devra décréter pour assurer la stabilité constitutionnelle du pays. »

Cet amendement est repoussé.

M. LE COMTE DE DOTHET propose un amendement qui retiré sous la réserve de le représenter plus tard.

M. de Molinari publie dans le *Journal des Débats* l'article suivant : « On ne prend garde à sérieux les Sociétés et les congrès des Amis de la paix, et cependant on n'hésite pas à reconnaître que la guerre est un des pires restes de la barbarie et le plus effroyable des fléaux. Comment donc se fait-il que les dignes et respectables philanthropes qui se sont donné pour mission de combattre ce fléau jouissent d'un si faible crédit ? Est-ce leur faute ou la nôtre ? Faut-il croire avec M. Joseph de Maistre et ses disciples que la guerre est un mal nécessaire, en admettant même que ce soit un mal ? Et faut-il en conclure que les Amis de la paix sont de simples utopistes à la poursuite d'un idéal en opposition avec la nature de l'homme, et peut-être avec sa destinée providentielle ? Il est certain que la guerre existe depuis le commencement du monde, c'est-à-dire depuis très-longtemps, et qu'on ne voit pas bien encore comment elle pourrait finir. Après le 24 février 1848, on disait : Armez tout le monde, et on ne se battait plus ; cette recette pacifique n'a pas eu de moins à l'intérieur toute l'efficacité désirable. Est-il permis d'espérer aujourd'hui qu'elle en aura davantage à l'extérieur ? »

D'ici à peu d'années, grâce aux nouvelles lois militaires, la France pourra mettre sur pied 3 ou 4 millions d'hommes, autant que l'Allemagne, la Russie 8 à 9 millions, et en supposant que les autres États imitent ces bons exemples, — et comment pourraient-ils s'en dispenser ? — l'Europe aura 20 ou 25 millions de soldats, à peu près toute sa population mâle de vingt à cinquante ans. Tout ce monde-là sera exercé, militairement, entraîné pour la guerre ; il y aura dans les arsenaux des fusils de tous

les systèmes par dizaines de millions et des canons par dizaines de mille. Deux fois par an, chaque pays se trouvera transformé en un vaste camp, on rassemblera les hommes de la réserve et ceux des armées territoriales pour les exercer ou les empêcher d'oublier l'exercice, et on fera la petite guerre à qui mieux mieux. Sera-ce un moyen assuré de prévenir la grande guerre ? Quand tout le monde sera armé en Europe ne s'y battrait-on plus ? On peut certainement conserver quelques appréhensions à cet égard, et pour peu qu'on ait d'imagination, on peut se figurer même ce que sera alors une guerre générale, dans laquelle s'entre-choqueront ces masses énormes, armées d'engins de destruction de plus en plus perfectionnés. En ce temps-là, ce n'est plus avec une faux qu'on devra représenter la Mort, une faux ne suffirait plus à une pareille besogne ; ce sera tout au moins avec une moissonneuse à vapeur !

On conçoit que ces perspectives aient ramené le zèle des amis de la paix et qu'ils soient en quête d'un procédé plus sûr que l'armement universel pour empêcher ou diminuer les guerres à venir. Ce procédé, les Sociétés de la paix des États-Unis croient l'avoir trouvé dans la création d'un *Code international du droit des gens* servant de base à l'arbitrage, et elles ont envoyé en Europe le révérend M. James Miles, de Boston, pour convier les juristes, les économistes et les autres amis de la paix à concourir à cette œuvre. Nous avons assisté hier à une séance extraordinaire de la Société des Amis de la paix, présidée par M. Frédéric Passy, et nous avons entendu avec un vif intérêt le récit des péripéties de M. Miles. Il a parcouru une partie de l'Europe et rencontré partout les sympathies les plus chaleureuses et les mieux justifiées ; elles ne lui ont pas manqué non plus hier, et finalement on l'a chargé de remporter en Amérique des résolutions conformes à l'objet de sa mission. Nous nous bornerons à nous associer à la réception cordiale qui a été faite au visiteur. Nous nous réservons d'examiner plus tard si, comme on paraît le croire en Amérique, des comités ou même des congrès sont bien propres à rédiger un *Code international du droit des gens*. »

« C'est par un motif de convenance que chacun comprendra que nous nous sommes abstenus. (Très-bien !)

« L'Assemblée Nationale proclamera le résultat du vote et entreprendra immédiatement l'œuvre de la constitution politique de la France, conformément à l'expression définitive de la volonté nationale. »

L'amendement de M. Hervé de Saisy est repoussé à l'unanimité.

M. JEAN BRUNET dépose un amendement ainsi conçu :

« Remplacer l'art. 4 du projet par l'article suivant :

« Art. 4. — L'Assemblée entrant fermement dans l'exercice de sa souveraineté, nommera immédiatement une commission de 30 membres qui établira d'urgence le programme des grandes lois organiques que l'Assemblée devra décréter pour assurer la stabilité constitutionnelle du pays

explique que le comité qu'il a en vue n'aurait à examiner que les articles du bill, mais que si l'opinion de la Chambre était qu'il y eût lieu de consulter les témoins, il comprendrait dans sa motion la faculté de recourir à ce moyen.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur l'amendement de M. Bourke.

M. HORSMAN, tout en reconnaissant ce qu'il y a de large, d'élevé, de généreux dans la mesure proposée par le premier ministre, pour rompre à des griefs positifs et rétablir la paix dans l'enseignement en Irlande, nie que les griefs soient tels qu'on ne puisse y mettre un terme par la simple abolition du serment de non-communication.

Le colonel Francis, l'agent de la succursale de la Banque d'Angleterre, qui a escompté une partie des faux billets, a donné de longs détails sur la manière de procéder du faussaire. Warren envoyait également des billets à escompter, ne mettant que dix jours d'intervalle entre les dates de ses bordereaux, et a escompté, pendant plusieurs mois, des billets parfaitement réguliers et d'une grande importance, souscrits par les maisons les plus honorables de la Cité.

Le 28 février, Warren a envoyé de Birmingham, à la Banque de Londres, un paquet de lettres de change représentant une somme de vingt-six mille livres; parmi ces effets, deux étaient faux et ont amené la découverte de la fraude par la circonstance que voici: les billets portaient des signatures d'acceptation sans date; pour les régulariser, la Banque les a acceptés sans date, et a escompté, pendant plusieurs mois, des billets parfaitement réguliers et d'une grande importance, souscrits par les maisons les plus honorables de la Cité.

L'orateur déclare qu'il ne saurait voter pour l'amendement, parce qu'il ne peut blâmer le gouvernement de ne pas nommer les membres du premier conseil (universitaire), attendu que c'est chose impossible. Mais il votera énergiquement contre la seconde lecture. Persistant à faire adopter le bill dans les circonstances actuelles, serait affronter la Chambre. Il espère qu'il sera rejeté par une majorité telle qu'on verra bien qu'il régnait encore dans la Chambre des Communes un esprit qui ne permet pas à un ministre quelconque de déshonorer la législature ou de détruire l'indépendance du Parlement.

M. CHICHESTER FORTESCUE déclare que le gouvernement maintiendra les parties essentielles du bill et dit que la mesure doit être appréciée d'après les circonstances exceptionnelles qui existent en Irlande.

SIR R. BLENNERHASSETT est d'avis que les propositions du gouvernement sont en rapport avec le but qu'on veut atteindre.

M. PLAYFAIR supplie la Chambre de ne pas mettre l'université de Dublin dans des conditions inférieures à celles qu'on se trouve toutes les autres universités de l'Europe. Les catholiques romains d'Irlande ne demandent qu'une chose au gouvernement, c'est de n'être pas moins bien traités que les citoyens qui appartiennent aux autres religions du pays; or, le bill ne leur rend pas cette justice; l'orateur annonce qu'il votera, pour cette raison, contre le bill.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHEQUIER dit que l'opposition s'est laissée aller à des exagérations que les clauses du bill ne justifient pas. Les auteurs de la mesure ont voulu être justes envers tous le monde; leurs intentions ont été méconnues, car le bill a été généralement mal accueilli en Irlande. L'enseignement est détecté dans cette partie du pays, et c'est au Parlement à décider s'il doit maintenir cet état de choses ou bien essayer de le modifier en donnant une nouvelle extension à la politique sage de sir R. Peel, qui a fondé les collèges royaux. Dans tous les cas, il s'agit de trouver un système meilleur que celui qui existe.

M. HARRY est d'avis que le gouvernement, s'il veut améliorer l'enseignement universitaire en Irlande, n'a pas besoin, pour cela, de supprimer une antique institution qui rend des services, et de la remplacer par une autre qui n'a aucune garantie de succès. L'orateur votera contre la seconde lecture.

La suite de la discussion est remise au 10 mars.

Edward-Noges, le complice présumé du faussaire qui a escompté pour environ quatre-vingt mille livres de fausses lettres de change dans les bureaux de diverses banques de Londres, a comparu le 7 mars devant le lord-maire, au tribunal de Mansion-House. L'instruction préliminaire n'a pas, jusqu'ici, établi la culpabilité du prévenu, qui déclare n'avoir agi qu'en qualité de commis de Warren, alias Horton, au nom duquel il a eu lieu l'escompte des faux billets. Le principal inculpé n'a pas encore été arrêté.

Le colonel Francis, l'agent de la succursale de la Banque d'Angleterre, qui a escompté une partie des faux billets, a donné de longs détails sur la manière de procéder du faussaire. Warren envoyait également des billets à escompter, ne mettant que dix jours d'intervalle entre les dates de ses bordereaux, et a escompté, pendant plusieurs mois, des billets parfaitement réguliers et d'une grande importance, souscrits par les maisons les plus honorables de la Cité.

Le 28 février, Warren a envoyé de Birmingham, à la Banque de Londres, un paquet de lettres de change représentant une somme de vingt-six mille livres; parmi ces effets, deux étaient faux et ont amené la découverte de la fraude par la circonstance que voici: les billets portaient des signatures d'acceptation sans date; pour les régulariser, la Banque les a acceptés sans date, et a escompté, pendant plusieurs mois, des billets parfaitement réguliers et d'une grande importance, souscrits par les maisons les plus honorables de la Cité.

L'orateur déclare qu'il ne saurait voter pour l'amendement, parce qu'il ne peut blâmer le gouvernement de ne pas nommer les membres du premier conseil (universitaire), attendu que c'est chose impossible. Mais il votera énergiquement contre la seconde lecture. Persistant à faire adopter le bill dans les circonstances actuelles, serait affronter la Chambre. Il espère qu'il sera rejeté par une majorité telle qu'on verra bien qu'il régnait encore dans la Chambre des Communes un esprit qui ne permet pas à un ministre quelconque de déshonorer la législature ou de détruire l'indépendance du Parlement.

M. CHICHESTER FORTESCUE déclare que le gouvernement maintiendra les parties essentielles du bill et dit que la mesure doit être appréciée d'après les circonstances exceptionnelles qui existent en Irlande.

SIR R. BLENNERHASSETT est d'avis que les propositions du gouvernement sont en rapport avec le but qu'on veut atteindre.

M. PLAYFAIR supplie la Chambre de ne pas mettre l'université de Dublin dans des conditions inférieures à celles qu'on se trouve toutes les autres universités de l'Europe. Les catholiques romains d'Irlande ne demandent qu'une chose au gouvernement, c'est de n'être pas moins bien traités que les citoyens qui appartiennent aux autres religions du pays; or, le bill ne leur rend pas cette justice; l'orateur annonce qu'il votera, pour cette raison, contre le bill.

LE CHANCELIER DE L'ÉCHEQUIER dit que l'opposition s'est laissée aller à des exagérations que les clauses du bill ne justifient pas. Les auteurs de la mesure ont voulu être justes envers tous le monde; leurs intentions ont été méconnues, car le bill a été généralement mal accueilli en Irlande. L'enseignement est détecté dans cette partie du pays, et c'est au Parlement à décider s'il doit maintenir cet état de choses ou bien essayer de le modifier en donnant une nouvelle extension à la politique sage de sir R. Peel, qui a fondé les collèges royaux. Dans tous les cas, il s'agit de trouver un système meilleur que celui qui existe.

M. HARRY est d'avis que le gouvernement, s'il veut améliorer l'enseignement universitaire en Irlande, n'a pas besoin, pour cela, de supprimer une antique institution qui rend des services, et de la remplacer par une autre qui n'a aucune garantie de succès. L'orateur votera contre la seconde lecture.

La suite de la discussion est remise au 10 mars.

Le 28 février, Warren a envoyé de Birmingham, à la Banque de Londres, un paquet de lettres de change représentant une somme de vingt-six mille livres; parmi ces effets, deux étaient faux et ont amené la découverte de la fraude par la circonstance que voici: les billets portaient des signatures d'acceptation sans date; pour les régulariser, la Banque les a acceptés sans date, et a escompté, pendant plusieurs mois, des billets parfaitement réguliers et d'une grande importance, souscrits par les maisons les plus honorables de la Cité.

L'orateur déclare qu'il ne saurait voter pour l'amendement, parce qu'il ne peut blâmer le gouvernement de ne pas nommer les membres du premier conseil (universitaire), attendu que c'est chose impossible. Mais il votera énergiquement contre la seconde lecture. Persistant à faire adopter le bill dans les circonstances actuelles, serait affronter la Chambre. Il espère qu'il sera rejeté par une majorité telle qu'on verra bien qu'il régnait encore dans la Chambre des Communes un esprit qui ne permet pas à un ministre quelconque de déshonorer la législature ou de détruire l'indépendance du Parlement.

espérant que des soldats adhèreraient à leur cause, mais leur attente a été trompée.

Portugal. L'ex-général Cluseret a été expulsé de Lisbonne, où il s'était réfugié, après avoir été chassé de Madrid.

Turquie. Constantinople, 8 mars. La Porte et le khédive ont de nouveau signifié la détermination de ne pas reconnaître la compétence de tribunaux étrangers dans les affaires du canal de Suez.

Grèce. Voici le texte du discours prononcé par S. M. le roi, le 14 (26) février, à l'ouverture de la 1re session de la 5e législature: « Messieurs les députés: « C'est avec plaisir que je vois autour de moi les représentants de la nation, réunis afin de coopérer, de concert avec le gouvernement, à la direction des affaires publiques, conformément aux vœux et aux aspirations de la patrie. « Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales comme par le passé; les progrès que le pays ne cesse de faire les rendront encore plus intimes et plus utiles dans l'avenir. « Dans les six mois qui viennent de s'écouler, l'administration s'est constamment occupée à saisir les contingences et à les mettre à la disposition de la justice; l'activité déployée dans l'accomplissement de cette tâche a eu pour effet de débarrasser promptement la société d'une situation si anormale. D'un autre côté, le brigandage, entièrement détruit à l'intérieur, a été réprimé aussi avec succès sur la ligne frontière. Pour parvenir à son entière destruction sur les limites des deux États voisins, mon gouvernement a proposé à celui de la Sublime-Porte un projet de convention spéciale à cet effet, dont le succès dans l'intérêt des deux États au point de vue du moral que matériel. « On s'occupe bientôt à vos délibérations des conventions et des projets de loi qui méritent d'appeler votre plus sérieuse attention en ce sens qu'ils tendent à favoriser directement le développement des forces du pays, lequel éprouve vivement ce besoin. Ces projets sont relatifs: « A la création de deux établissements de banque, le Crédit mobilier et le Crédit foncier, qui contribueront à étendre le crédit, et tout-puissant instrument de la civilisation moderne; à réduire le taux de l'intérêt des capitaux en circulation, à encourager l'agriculture, qui en a un besoin absolu, et à faciliter l'exécution de différents travaux utiles dans les communes comme dans les provinces; « A la construction de deux voies ferrées, une reliant Patras à Pyrgos, et l'autre partant du Pirée pour aboutir à la ligne frontière près de Lamia; ces chemins de fer activeront les communications à l'intérieur et relieront probablement la Grèce aux autres États; « A la création d'une Société agricole en vue de répandre l'enseignement et de favoriser l'application des nouveaux procédés de la culture des terres, en établissant des fermes-modèles et des écoles d'agriculture dans tous les départements du royaume, et cela afin que la science vienne en aide au développement des forces agricoles du pays; « A l'extension des communications télégraphiques, tant à l'intérieur qu'avec les pays étrangers; « A l'accroissement et à l'utilisation des ressources aujourd'hui affectées à la voirie, afin qu'on ne perde pas de temps tout le réseau de nos routes puisse être achevé, moyennant concession de la tâche entière à des sociétés l'obtenant au concours; « A la réorganisation et au perfectionnement de l'école des arts et métiers, afin de la mettre au niveau des besoins actuels de la société et du service public; dans ce but on apportera aussi des réformes au mode d'enseignement dans d'autres écoles; « A un nouveau système de recrutement, propre à donner un plus grand développement aux forces militaires du pays et à rendre la prestation de l'impôt du sang plus équitable dans sa répartition et moins onéreuse.

« Seront soumis pareillement à vos délibérations d'autres projets de loi, tendant à assurer une application plus complète aux principes qui régissent notre législation politique, à améliorer les rouages de l'administration et à faciliter l'exécution de travaux productifs et utiles. L'exécution de ces travaux sera favorisée aussi par le crédit de dix millions ouvert au profit de l'État par les nouvelles banques, à des conditions très-avantageuses. « Bien des modifications seront apportées à l'administration financière de l'État, afin de parvenir à couvrir entièrement le déficit que le budget présente chaque année. Les mesures qui vous seront proposées à cet effet, vous les apprécierez au vous plaçant au point de vue de la nécessité qui les a dictées, et de leur répercussion sur les dépenses, et des recettes et de mieux régler ce qui concerne notre administration. « Je suis bien convaincu que les tendances incontestables de la nation vers le progrès faciliteront notre tâche et justifieront les espérances que le passé de notre patrie avait fait naître à bon droit. J'implore l'assistance du Très-Haut et ses bénédictions. « Je déclare ouverte la première session de la cinquième législature. »

ALLEMAGNE. PRUSSE. — On lit dans la Norddeutsche Zeitung sous la date du 10 mars: « M. le conseiller intime actuel et conseiller supérieur de gouvernement de Wagnier a demandé à être nommé à une enquête disciplinaire. Il serait désirable que la cour disciplinaire acquiescât à cette demande et qu'on mit fin par là à une situation pénible. Du moment que les journaux de Berlin agitent déjà la question de savoir si le ministère a pris ou n'a pas encore pris une décision relativement à M. le conseiller intime de Wagnier, il ne sera pas inutile de rappeler que le conseil des ministres n'a aucune décision à prendre à ce sujet. L'ordre d'ouvrir une enquête disciplinaire est uniquement l'affaire du chef de ressort intéressé; dans le cas actuel, cet ordre ne peut émaner par conséquent que du président du conseil, tandis que le ministère tout entier n'est point compétent sous ce rapport, par la raison que dans les enquêtes disciplinaires il forme la deuxième instance. »

FRANCE. On écrit de Versailles, à l'Agence Havas, le 8 mars: « Le Journal officiel annoncera incessamment le paiement de 150 millions qui vient d'être fait à la Prusse. On attend pour cela d'avoir reçu les quittances allemandes. 500 millions se trouvent ainsi payés sur le quatrième milliard. « On pense que le versement du mois d'avril sera de 250 millions. »

GRANDE-BRETAGNE. Dublin, 8 mars. — On mande de Londres au Dublin-Mail que trente membres irlandais du Parlement, appartenant au parti libéral, étaient résolus à voter contre le bill sur l'université d'Irlande, et qu'ils étaient certains de voir leur nombre s'accroître de beaucoup jusqu'au jour du vote. Le Freeman, de Dublin, en rapportant l'entrevue de M. Gladstone avec la députation des membres irlandais, annonce que sir John Gray a déclaré qu'il fallait s'opposer au bill tel qu'il est actuellement, quelque conséquence que pût avoir cette opposition.

DERNIÈRES DÉPÊCHES. AGENCE INTERNATIONALE. Saint-Sébastien, mardi 11 mars. Des nouvelles gouvernementales annoncent la défile d'une bande de 2,000 car-

listes, sous les ordres de Dorregaray, près de Monreal, dans la Navarre. Un autre détachement de carlistes, sous les ordres de Soreta, a aussi été battu et refoulé dans les montagnes d'Oyarzun, avec une perte de vingt-trois hommes tués, parmi lesquels Soreta lui-même.

Madrid, mardi 11 mars. L'Assemblée Nationale a adopté trois articles du projet de conciliation de MM. Primo et Rivero, portant fixation du jour des nouvelles élections et de la réunion de la Constituante.

Berlin, mercredi 12 mars. OUVERTURE DU PARLEMENT DE L'EMPIRE. — Le discours du trône énumère parmi les projets de loi les plus importants dont l'Assemblée sera saisie: la transformation du système des fortifications, la réorganisation de la marine, une loi militaire et une loi sur les prestations militaires. Le discours impérial conclut en exprimant l'espoir qu'en considération du développement rassurant de la situation en France l'évacuation totale du territoire sera possible avant le terme fixé.

L'empereur accente les garanties du maintien de la paix que présentent les bonnes relations de l'Allemagne avec les puissances étrangères, et fait ressortir tout particulièrement les rapports d'amitié avec les souverains des puissances voisines, rapports que Sa Majesté considère comme sa mission de conserver.

Vienna, mercredi 12 mars. L'assemblée constituante de la société de la banque autrichienne a eu lieu aujourd'hui. Le conseil de surveillance se compose de représentants de la banque de Hambourg, de la banque de l'Allemagne du Nord, de la banque de commerce et de la banque d'escompte de Berlin, de la banque de crédit de l'Allemagne centrale, de la succursale de Francfort de la banque de Meiningen, ainsi que de la maison Sulzbach frères. M. Paul Schiff a été nommé président du conseil de surveillance.

BOURSE DE BERLIN DU 12 MARS. Cours du change. A 3 semaines sur St-Petersb. 91 th. pour 100 r. A 3 mois sur St-Petersb. 90 th. pour 100 r. Prix des billets de crédit russes 1/2 th. pour 100 r. Prix de la demi-impériale th. siib. Emprunt russe de 1893 91 1/2. Emprunt russe de 1870 91 3/4. Emprunt russe 3 0/0 66 1/2. 1er emprunt à lots et primes 130 3/8. 2e emprunt (1854) 76 1/2. 3e emprunt (1855) 90 3/4. Actions de la Grande Société des chemins de fer 94 1/2. Obligations du chemin de fer Nicolas 77 1/2. Actions du chemin de fer de Varsovie - Vienne, 86 3/8.

FAITS DIVERS. Un grand rassemblement formé au bas de la maison portant le n° 11 de la rue Carreaux (13e arrondissement), regardait, à cinq heures du soir, se débattre dans le vide une femme cramponnée à la barre d'un balcon situé au 4e étage et qui possédait des cris lamentables. Sans se rendre compte par quel hasard cette malheureuse se trouvait dans cette position

critique, on se précipitait déjà dans l'escalier pour chercher à la sauver, lorsqu'un monsieur apparut aussitôt détaché froidement les mains de la femme, puis enjambant à son tour le balcon, se précipita dans la rue. Ils vinrent tous deux se briser presque en même temps aux pieds des spectateurs de ce terrible drame.

Nous cherchons de suite à obtenir quelques détails et films par apprendre que c'était un nouveau ménage, du nom de M... qui jusqu'au soir avait pu goûter les charmes de la lune de miel; mais que le mari venant à savoir, par une lettre anonyme, que sa femme avait eu un enfant avant son mariage, avait résolu la mort de la coupable, comptant ne pas lui survivre.

Telle est du moins la version qui jusqu'au soir a été accréditée dans le quartier. A l'heure où nous écrivons, le mari seul a cessé de vivre. M... ne succombera pas, d'après ce que nous a dit le médecin qui la soigne, avant deux ou trois jours. On espère par elle avoir la clef de cette histoire émuante. (Événement.)

THEATRE BOFFA. — 1er mars. Soirée musicale. Les Petits Brigands (Mlle Lovato et Claudi). — (7 1/2 h.)

THEATRE BERG. 7 1/2 h. Tous les jours représentation musicale, française et russe. 14 heures. Représentations tous les jours et début du phénomène surprenant connu sous le nom de « Rossignol à deux têtes » seulement jusqu'au 10 (22) mars. 569

Bulletin météorologique. DE L'OBSERVATOIRE PHYSIQUE CENTRAL DE ST-PETERSBOURG. Mercredi 28 février (12 mars).

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

Table with 10 columns: Lieu, Baromètre à 0 millim., Écart de la val. norm., Température à l'ombre, Écart de la val. norm., Humidité relative, Quantité de pluie, Direction du vent, Force du vent.

THE MAGAZIN DE JOUETS EN GROS ET EN DÉTAIL. THÉODORE ROLAND. BERLIN, Scharnstrasse, n° 4. THE LITTLE WANZER. Véritable machine à coudre américaine à couture double et régulière, mise en mouvement par la main ou le pied, remarquable par la solidité et la simplicité de sa construction...

BOURSE DE ST-PETERSBOURG DU 28 FÉVRIER 1873. Table with multiple columns: HANGS, FONDS PUBLICS, CHEMINS DE FER, DEMI-IMPÉRIALE, VALEURS NON LIBÉRÉES, VALEURS INDUSTRIELLES, ACTIONS ET OBLIGATIONS, CHEMINS DE FER (actions), VALEURS INDUSTRIELLES, ACTIONS ET OBLIGATIONS.

Судебныя объявленія.

Конкурсное управление, учрежденное по...

M^{me} Olga Ozerov étant décédée le 27 février à Menton, sa famille fait part de la perte douloureuse qu'elle vient de faire.

ON CHERCHE une Française demeurant à la Litéina, qui pourrait donner des leçons de français le soir.

AUX CONNAISSEURS. Un superbe billard, en bois de chêne massif avec épaisses ardoises anglaises et accessoires, pour la partie russe, etc.

A LOUER un appartement confortablement meublé, escalier et entrée séparés.

A VENDRE POUR 600 R. UNE CALÈCHE (NELLIS) payée 1100 r., presque neuve, à deux places, avec deux sièges (un pour le cocher, l'autre pour un valet de pied).

VENTE de vins d'Italie supérieurs purs de tout mélange, à Vassili Ostrow, 13^e ligne, quai de la Grande Néva, maison n^o 47.

TROIS MAISONS DE CAMPAGNE à vendre à bon marché à Pavlovsk, ensemble ou séparément.

CHEMIN DE FER DE VIBOURG non loin de la station de Novaja Kirka, il y a des maisons de campagne à louer.

NEW ENGLISH CIRCULATING LIBRARY. Bibliothèque d'abonnement de Postnikov, Grande Sadovaja, vis-à-vis le jardin Youssouпов.

COMPAGNIE MARITIME FRANCO-RUSSE. Le steamer Nathalie, capitaine Hylaire, quittera Port-Baltique dans une quinzaine de jours pour Copenhague, Danemark et le Havre.

A L'ABELLE DU NORD. 21, Grande-Morskaja, maison Tour, n^o 21. Fabrique de parfumerie et de savonnerie. Crème de Glycérine, 55 cop.



AU THÉÂTRE MICHEL. Jeudi 1^{er} et vendredi 2 mars GRANDES REPRÉSENTATIONS PASTASTIQUES ET PHYSIQUES du célèbre magicien magnétiseur professeur BECKER avec le concours des dames gymnastes nouvellement engagées à Paris:

AVIS. La direction des chemins de fer de Kozlow-Voronéje et de Voronéje-Rostow invite les personnes qui désiraient se charger d'une fourniture de 70,000 traverses pour le chemin de fer de Kozlow-Voronéje et de 28,680 pour celui de Voronéje-Rostow à se présenter samedi, 3 mars, au siège de la direction, où doivent avoir lieu les enchères, au moyen de soumissions cachetées, qui peuvent être déposées personnellement ou envoyées par la poste à la chancellerie de la direction jusqu'à deux heures de l'après-midi au plus tard.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE MOSCOU-BREST.

MM. les actionnaires de la Société du chemin de fer de Moscou-Brest avaient été invités par le conseil d'administration de la Société, au moyen de publications dans les journaux, à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 26 février courant, pour examiner l'exposé de l'administration concernant l'augmentation du matériel roulant et des constructions supplémentaires sur la ligne de Moscou-Brest.

VAUXHALL DE CATHERINEHOFF. Représentations musicales avec le concours d'artistes français et russes. Jardin d'hiver. Samedi 3 mars, bénéfice du régisseur en chef Pierre Ivanovitch.

DEPOTS DU LABORATOIRE CHIMIQUE DE ST-PETERSBOURG. 1^{er} Perspective Nevsky, maison de l'église catholique, mag. n^o 3.

LA DIRECTION DE LA BANQUE DE COMMERCE D'AZOW-DON. Conformément à l'art. 55 des statuts, à l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 mars prochain au siège social, grande rue Petrovskaja, maison Triakow.

CONCOURS. Nous avons l'honneur d'annoncer à l'honorable public que nous faisons dans notre four à vapeur pâte de papier de première qualité, de la meilleure farine, et que nous la vendons dans nos magasins: 1^{er} Place de l'Amirauté, n^o 8; 2^e Grande Sadovaja, en face du jardin Youssouпов, n^o 47, magasin n^o 18, et 3^e à notre fabrique, Vas-Ostrow, n^o 13, lig. n^o 56.

Henry D. Moore & C^o. Nous avons l'honneur d'annoncer à l'honorable public que nous faisons dans notre four à vapeur pâte de papier de première qualité, de la meilleure farine, et que nous la vendons dans nos magasins: 1^{er} Place de l'Amirauté, n^o 8; 2^e Grande Sadovaja, en face du jardin Youssouпов, n^o 47, magasin n^o 18, et 3^e à notre fabrique, Vas-Ostrow, n^o 13, lig. n^o 56.

LOUIS MÜLLER pédicure et manucure, persp. Nevsky, 44, log. 31.

NEVA SKATING SOCIETY. Des personnes non abonnées seront admises introduites par un membre de la Société en payant 50 c. par jour. Samedi 3 mars il y aura musique de 2 à 5 heures de l'après-midi.

CIRQUE HINNÉ. PLACE MICHEL. Aujourd'hui, jeudi 1^{er} mars. GRANDE REPRÉSENTATION et 4^{es} début du phénomène surprenant, connu sous le nom de «Rossignol à deux têtes», qui ne restera ici que 6 jours.

LE MÉMORIAL DIPLOMATIQUE. JOURNAL INTERNATIONAL, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET FINANCIER. Paraissant le samedi. Directeur: ÉDOUARD SIMON.

En vente chez E. MELLIER, libraire de la Cour Impériale, au pont de Police, maison de l'église hollandaise, à Saint-Petersbourg. OUVRAGES DE PIÉTÉ, D'ÉDIFICATION ET DE THÉOLOGIE.

LEBLON. Prières pour les différents âges et les principales circonstances de la vie. 1 vol. in-12. Prix 1 r. 25 c.

MATTEI. La philosophie de la religion. 2 vol. in-12; prix 2 r. 80 c. Tome I^{er}: La science de Dieu et du monde surnaturel. Tome II^e: La science du monde matériel.

NAVILLE (Ernest). Le christianisme de Fénelon. Extrait de ses œuvres spirituelles avec une préface. 1 vol. in-16; prix 55 c.

POWERSQUET. La sympathie chrétienne. 1 vol. in-12; prix 90 c.

ROUSSEL. Les enfants de la Bible. 1 vol. in-12; prix 45 c.

VEILLES DE LA NUIT, courtes méditations. 1 vol. in-12; prix 55 c.